

Contribution de l'ADTC - Se déplacer autrement - à la concertation sur le réaménagement de l'entrée nord de Varcès

L'ADTC - Se déplacer autrement - a analysé les documents de la consultation concernant l'entrée nord de Varcès et salue la volonté de créer des aménagements cyclables et piétons

Déplacements à pied

Pour les piétons, des circulations larges et confortables (avec notamment l'installation de banc, plantation d'arbres,...) doivent être prévus sur les 2 cotés de la rd1075 séparés des circulations à vélo.

Déplacements à vélo

Cet aménagement doit constituer l'amorce d'une piste cyclable structurante Pont de Claix - Claix - Varcès - Vif avec une largeur de 4 m séparés des piétons (standard chronovélo). Le traitement des carrefours est particulièrement important pour permettre des déplacements à vélo en sécurité en particulier au niveau du giratoire dont le maintien doit être interrogé car très difficile à sécuriser pour les déplacements à vélo et entraîne des parcours plus long à pied.

Une concertation à poursuivre

Après ce recueil d'avis et dès la réalisation des premières études, une concertation devra être menée avec l'ensemble des usagers et leurs représentants.

Le plan annexé à l'appel à avis appelle de notre part beaucoup de remarques et d'objections notamment vis à vis des préconisations du guide métropolitain de la voirie et des espaces publics par exemple la voie partagée piétons / cycles qui n'a pas sa place ici ou la part importante encore laissée aux déplacements en voiture.